

L'ECHO DE CARTIGNY

Numéro 16, avril 2012



Téléphone : 022 756 12 77
<http://www.cartigny.ch>
E-mail info@cartigny.ch

Sommaire :

- Le PV du Conseil en bref
- Campagne « INFORADAR »
- Portrait : « Dieu et les chèvres »
- Une boutique à Cartigny
- La Troupe du Trabli, GRHC, les Cartiminois, ABC



EDITORIAL

Pour une zone de rencontre à Cartigny !

Depuis mars 2011, notre village dispose d'une zone de rencontre constituée par la rue du Pré-de-la-Reine, le chemin de la Bergerie, ainsi qu'une partie de la rue des Trois-Fontaines. Définie par la loi, une zone de rencontre, ou « zone 20 », est un espace où les piétons bénéficient d'une priorité absolue sur l'ensemble de la chaussée. Ainsi, ils peuvent utiliser librement toute l'aire de circulation, sans pour autant gêner inutilement les véhicules automobiles. Ces derniers sont tolérés dans la zone pour autant qu'ils n'excèdent pas la vitesse maximale fixée à 20 km/h et qu'ils stationnent aux endroits qui leur sont assignés par des marquages.

Au mois de février dernier, la Mairie a fait installer par le TCS un Inforadar afin de vérifier si les automobilistes avaient bien intégré les nouvelles normes de circulation propres à la nouvelle zone et

notamment une limitation de vitesse divisée par deux, de 40 à 20 km/h. Vous pourrez lire à l'intérieur de ce bulletin une brève présentation des éléments saillants de l'analyse des résultats de cette opération de contrôle non contraignante.

Ces résultats ne sont pas satisfaisants. Ainsi, notamment, sur le tronçon de la rue des Trois-Fontaines, sept conducteurs contrôlés sur dix ont excédé la limitation de vitesse prescrite ! On peut dire toutefois, et c'est là un point positif, que la vitesse générale dans les rues considérées a certainement baissé. En effet, sur les 4'919 mesures effectuées seules 5 mesures excédaient 40 km/h, limite précédemment prescrite dans cette partie du village.

Face à ces résultats globalement décevants, les autorités communales ont décidé de réitérer prochainement une opération de contrôle du même type. En cas de nouveaux résultats non concluants, il leur reviendra alors d'examiner si des mesures supplémentaires

de modération du trafic se doivent d'être envisagées.

D'ici là, il appartient aux Cartiginois d'adopter des comportements responsables pour donner tout son sens à la nouvelle zone de rencontre. Ainsi, les conducteurs se doivent de prendre l'habitude de ne pas dépasser les 20 km/h et d'être particulièrement attentifs aux piétons se trouvant dans la zone puisqu'ils y sont prioritaires.

On peut aussi inviter les villageois à s'approprier la zone de rencontre en y déambulant librement et notamment en y occupant, tout en faisant attention à ne pas se mettre en danger, le milieu de la chaussée.

Ce faisant, nous pourrions bientôt au cœur de notre village d'un espace public tranquille et sûr.



LE PV DU CONSEIL DE DÉCEMBRE, JANVIER, FÉVRIER

Séance du 12 décembre 2011

Mesdames Céline Gantner et Béatrice Faidutti Lueber, représentantes de l'association Eirene, présentent la réalisation de la construction de l'école normale de Liancourt en Haïti, suite au tremblement de terre en 2010. La commune se réjouit de la réalisation de cette école pour laquelle elle avait attribué une subvention extraordinaire de 30'000 CHF.

Déneigement des routes communales

Madame Carine Zach annonce que monsieur Jean Buri a pris sa retraite. Elle tient à le remercier pour le magnifique travail accompli durant toutes ces années. C'est désormais monsieur Claude Bieri qui se chargera du déneigement.

Avenant au règlement du cimetière

Le conseil municipal a approuvé l'avenant au règlement du cimetière suivant :

Columbarium

Conditions

Le columbarium de Cartigny est destiné exclusivement au dépôt d'urnes cinéraires.

Attribution des cases

Les cases du columbarium sont attribuées dans l'ordre prévu par l'administration municipale.

Elles font l'objet d'une taxe payable lors du dépôt de l'urne.

Durée

Les cases du columbarium sont soumises à la même réglementation de durée que les fosses du cimetière.

Occupation

Les cases concédées peuvent recevoir, dans la mesure de la place disponible, les urnes des conjoints et de leurs enfants ou parents directs.

Mise en place des urnes

Les urnes sont déposées dans les

cases par les soins du personnel de l'administration municipale.

Les urnes ne pourront être déposées au columbarium que sur présentation du certificat officiel d'incinération attestant l'état civil de la personne incinérée.

Plaques

Les cases du columbarium doivent être fermées par des plaques de marbre fournies par l'administration municipale pour la durée du dépôt. Ces plaques ne doivent comporter aucune autre inscription que celle prévue par l'administration municipale.

Toutes autres décorations, telles que vases à fleurs, photographies sont interdites et seront enlevées par l'administration municipale.

Mme Zach précise encore que les tombes dont la concession n'est pas renouvelée sont relevées en fonction des besoins.

Par ailleurs elle prend acte de la décision du CM, qui confirme que les tombes dont les concessions ne seraient pas renouvelées seront enlevées. Le Service des Monuments et Sites décide, le cas échéant et en fonction de la valeur estimée de la tombe, de transporter celle-ci au Cimetière des Rois.

Séance du 23 janvier 2012

Local des jeunes

Après plusieurs réunions avec la « Jeunesse de Cartigny » et les proches riverains, les autorités communales ont fixé l'ouverture du local des jeunes au 7.2.2012. Des éducateurs de la FASE s'y rendront à l'occasion pour élaborer avec les jeunes des projets constructifs.

Gravières

Deux lois ont été adoptées par le Grand Conseil, qui autoriseraient les exploitants à travailler sur le terrain et à y effectuer des opérations de tri des déchets. Les habitants et les

communes riveraines n'aimeraient pas revenir en arrière et se retrouver avec du tri et du bruit à proximité des habitations. Les communes d'Avusy, de Laconnex, de Soral, de Chancy et de Cartigny ont décidé de s'unir pour faire recours contre ces lois devant le Tribunal fédéral. Elles sont rejointes dans cette voie par plusieurs graviéristes et diverses entreprises de construction, ainsi que par l'association Grain de Sable de la Champagne. Me Mégevand sera chargé de la démarche, pour des frais évalués entre 10'000 et 12'000 francs, partagés entre les cinq communes concernées. Me Mégevand estime que ce recours a de bonnes chances d'aboutir.

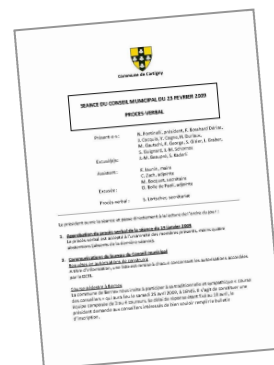
Séance du 20 février 2012

Site internet communal

Un site internet communal va bientôt voir le jour. Pour se faire Carine Zach et la commission information et communication ont des réunions régulières avec madame Véronique Sala, conseillère en communication.

Commission des routes

Une délibération relative à un crédit d'engagement de 170'000 CHF pour divers travaux de réfection des routes communales a été acceptée à l'unanimité.



CAMPAGNE « INFORADAR » : DES RÉSULTATS DÉCEVANTS

En février dernier, les autorités communales ont fait installer par le TCS un Inforadar pour vérifier le comportement des automobilistes dans la nouvelle « zone 20 ». Dans cette zone, dite aussi « zone de ren-

contre », les piétons bénéficient d'une priorité absolue et peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Afin de rendre effective cette priorité, la vitesse maximale de circulation est fixée à 20 km/h.

Un Inforadar a donc été installé à deux endroits pour une semaine de mesures : au 6 rue des Trois-Fontaines et au 10 chemin de la Bergerie, en direction de la Mairie.

Emplacements	Rue des Trois-Fontaines 6	Chemin de la Bergerie 10
Total des mesures (mes.)	2'771 mesures	2'148 mesures
≤ 20 km/h	852 mes.	1'191 mes.
21 - 25 km/h	1'043 mes.	608 mes.
26 - 30 km/h	659 mes.	262 mes.
31 - 35 km/h	186 mes.	73 mes.
36 - 40 km/h	26 mes.	14 mes.
> 40 km/h	5 mes.	0
Dépassement limitation	69,3%	44,6%
Dépassement tolérance*	31,6%	16,2%
Vitesse 85% véh. (V85)**	28 km/h	26 km/h
Vitesse 50% véh. (V50)***	23 km/h	20 km/h

* Pourcentage des mesures dépassant les 25 km/h (20 km/h + les 5 km/h de tolérance)

** V85 = la vitesse qui n'est pas dépassée par 85% des mesures

*** V50 = la vitesse qui est dépassée par 50% des mesures

Il ne s'agit pas ici de rentrer dans les détails de l'analyse des résultats effectuée par le TCS, mais simplement de relever certains points particulièrement significatifs.

Sur les deux tronçons étudiés, un pourcentage trop élevé de mesures dépassaient la limitation légale de 20 km/h, respectivement 69,3% et 44,6% ! Pour la rue des Trois-Fontaines, près d'un tiers des mesures excédaient même la vitesse maximale tolérée (la limitation légale plus une

marge de tolérance de 5 km/h, soit 25 km/h).

La vitesse statistique V85 est la vitesse qui n'est pas dépassée par 85% des véhicules, elle représente le comportement de la grande majorité des conducteurs. Pour les deux emplacements contrôlés, cette vitesse dépassait la vitesse maximale tolérée (25 km/h).

C'est une évidence, plus la vitesse d'un véhicule est élevée, plus la distance d'arrêt est longue. Des dépasse-

ments de vitesse qui paraissent anodins peuvent avoir de graves conséquences. Ainsi, à facteurs extérieurs identiques et avec un temps de réaction rapide (1 seconde), un automobiliste respectant la limite légale (20 km/h) mettra 2,3 m de moins pour arrêter son véhicule qu'un automobiliste roulant à la vitesse maximale tolérée (25 km/h). Quant à l'automobiliste circulant à 45 km/h (vitesse maximale mesurée), il lui aurait fallu 14,7 m de plus pour stopper son véhicule !

Vitesse du véhicule	Distance de réaction	Distance de freinage	Distance d'arrêt
15 km/h	4,2 m	1,1 m	5,3 m
20 km/h	5,6 m	2 m	7,6 m
25 km/h	6,9 m	3 m	9,9 m
45 km/h	12,5 m	9,8 m	22,3 m

Aux termes de la loi, la vitesse d'un véhicule doit toujours être adaptée aux circonstances. Cela signifie que, circulant dans une zone de rencontre, tout conducteur se doit de ralentir en présence de piétons et être prêt à freiner. Car même en respectant les 20 km/h, une collision peut avoir de graves conséquences pour un piéton

sans protection.

Sur 4'919 mesures effectuées, seules 5 excédaient les 40 km/h, limite de vitesse prescrite précédemment. On peut dès lors penser que, d'une manière générale, la vitesse a tout de même baissé dans la zone considérée. Pour l'ingénieur du TCS ayant procédé à l'analyse des mesures, les tron-

çons considérés *demandent encore une étude particulière*. D'autres opérations de contrôle seront donc menées par les autorités communales. Si les résultats ne devaient pas s'améliorer, ces dernières se devront de prendre les mesures nécessaires pour assurer à la zone de rencontre toute son effectivité.

PETITS MILIEUX AQUATIQUES ET BIODIVERSITÉ

La Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture (hepia) nous avise qu'elle mène actuellement un projet visant à étudier la biodiversité dans les petits milieux aquatiques urbains et périurbains (bassins, mares et étangs artificiels).

Deux sites sont concernés dans notre commune : la pisciculture de St-Victor, à La Petite Grave, et la petite mare de la ferme Miville, à Cartigny. Tout au long de l'année, des scientifiques viendront dans lesdits sites effectuer des relevés de

différents groupes d'espèces (flore et faune). Des relevés nocturnes concerneront les amphibiens.

Pour plus d'informations, contactez Christiane Ilg à l'hepia :

christiane.ilg@hesge.ch



LES CARTIMINOIS

Les Cartiminois organisent une vente de pâtisserie **le vendredi 11 mai 2012 à 16h** dans le préau de l'école de Cartigny, à laquelle tout les villageois et villageoises seront les bienvenus.

Le bénéfice de cette vente est uniquement pour le jardin d'enfants et nous permet de renouveler le matériel éducatif et de payer la course d'école en fin d'année scolaire.

Nous nous réjouissons de vous y voir nombreux !

Par ailleurs, le jardin d'enfants de Cartigny fêtera "ses 20 ans" le **samedi 22 septembre 2012 dès 10h** dans l'enceinte du village !

Un fabuleux programme vous y attendra : activités diverses, ateliers, spectacles et animations pour les petits comme pour les plus grands seront au rendez-vous tout au long

de cette journée ainsi qu'un stand de nourriture pour quand la faim se fera sentir !

Nous vous invitons à réserver cette date pour venir vous divertir en famille lors de cet événement.

Jessica Lecoultré, Présidente des Cartiminois



AGIS

L'Agis est une association créée en 1987, qui a pour mission la reconnaissance et la valorisation de la personne handicapée, son droit aux loisirs et à des relations d'amitiés.

Sa vocation principale est la mise en contact de personnes bénévoles avec des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental, physique et/ou sensoriel pour partager des loisirs et d'accompagnement comme une sortie au parc avec un enfant, une séance de cinéma avec un adolescent ou un accompagnement à la piscine pour un adulte.

Si vous avez plus de 18 ans et quelques heures à offrir par mois, si vous êtes sensibilisés par le domaine du handicap et motivés par le partage de relation, contactez-nous :

AGIS Association Genevoise d'Intégration Sociale

☎ 022 / 308 . 98.10

Mail info@agis-ge.ch

www.agis-ge.ch

agis
association genevoise
d'intégration sociale
agis-ge.ch

THEATRE A CARTIGNY

2011 a été une saison théâtrale marquante et déterminante pour la Troupe du Trabli !

Les "Mystères de Paris" d'Eugène Sue, est une œuvre qui n'a pas laissé le public indifférent, loin de là ! Effectivement, celui-ci a été littéralement étonné et transporté par le jeu des comédiens, nouveaux pour la plupart d'entre eux, et qui ont su relever le défi avec sérieux, compétence et talent. La qualité des décors, des costumes, de la régie son et lumière, de l'accueil tant à la billetterie qu'au bar, de la mise en scène de Michel Favre, n'a pas échappé aux spectateurs avertis et conquis. Bref, cette saison 2011 s'est avérée très enrichissante sur bien des points et nous donne à tous, comédiens et bénévoles, l'envie de continuer l'aventure. Un grand merci à vous tous d'apporter votre contribution à la perpétuation de la Troupe du Trabli.

Pour cette saison théâtrale 2012, la Troupe du Trabli a le plaisir de vous

présenter "La Cerisaie" de Tchekhov, qui se déroulera du 18 avril au 05 mai 2012. Lundi et mardi relâche. Les jours de semaine à 20h et les dimanches à 17h. N'hésitez pas à consulter notre site internet où tout est indiqué : latroupedutrabli.ch

Présentation de la "Cerisaie", par Pierre Boggio, comédien de la Troupe du Trabli :

Ecrite en 1903 par le Dr. Tchekhov, la Cerisaie se voulait une comédie et s'est révélée en fait une tragédie. Ce qui frappe quand on entend le fond du texte, c'est l'aspect prémonitoire des personnages, qui laisse entrevoir le futur. Ce côté-là est propre aux poètes.

Andreevna et sa famille, c'est la bourgeoise russe sûre de son fait mais ruinée et oisive, qui se délite dans l'ennui en cette fin des années 1880 et ne voit pas arriver les années de plomb; Lopakhine, c'est le russe d'après l'URSS, exhibant sa

Rolex, roulant grosse cylindrée et parlant argent; Troilo, l'éternel étudiant, c'est Lénine, l'idéologue enflammé, que vous croisez dans la Corraterie sortant du Landolt. Et Firs, le vieux serviteur, n'est-ce pas Tchekhov lui-même, malade, conscient de sa faiblesse (il mourra une année après cette dernière œuvre, à 44 ans, victime de la tuberculose contractée auprès de ses malades). Chacun parle pour soi et ces voix discordantes forment une symphonie que nous vous donnons à écouter.

La Présidente, Evelyne Spaeter



UNE BOUTIQUE A CARTIGNY

Notre village va prochainement s'enrichir d'une petite boutique de vêtements pas tout à fait ordinaire ! Rien que son emplacement n'est pas banal !

Connaissez-vous l'ancienne laiterie de Cartigny ? Ce tout petit bout de maison accolé au mur d'enceinte de la propriété des Angès et situé juste à côté de l'arrêt de bus de Cartigny ? Ce dépôt de lait, fermé depuis de nombreuses années va bientôt ouvrir ses portes au public, qui pourra admirer tout d'abord la métamorphose des lieux réalisée par un magicien du décor, ou plutôt des décors, puisqu'il s'agit de Cornélius Spaeter. Et ce décor est une

invitation à venir découvrir les trésors de cette boutique si peu ordinaire dans la campagne genevoise ! Des lainages doux et confortables, des étoffes soyeuses et chatoyantes, un tissage magnifique, des coupes modernes, des articles de qualité pour des personnes de goût.

Mais qui est à l'origine de ce très joli projet ? Une bonne fée que les clients de « La causette » connaissent déjà bien, puisque Laura est l'épouse de Peter, notre épiciériste. Laura, elle vient d'ailleurs, d'autres latitudes et elle a voyagé dans les pays du Nouveau monde, d'où elle vient. Elle y a rencontré des petits ateliers de confection

tenus par des femmes courageuses et entrepreneuses qui n'ont guère la possibilité d'écouler leur production sur place. Aussi Laura a-t-elle décidé de les aider en important ces produits en Suisse afin de les vendre ici. Des graines d'espoir ont été semées, puisse la moisson récompenser l'effort !

La date d'ouverture de ce lieu magique vous sera bientôt communiquée, Laura vous y attend !

PORTRAIT

Notre rubrique « Portrait » est partie cette fois à la découverte d'une femme au parcours et aux activités atypiques !

« Dieu et les chèvres »

C'est une enfant du village ! Sa grand-mère paternelle habitait déjà la maison du 6 chemin du Temple et sa tante s'occupe toujours du grand potager.

Georgette et son frère André ont fait leurs classes à Cartigny. Georgette a passé une maturité commerciale avant de travailler durant deux ans pour obtenir un diplôme de flûte à bec au conservatoire. Elle travaille ensuite comme secrétaire durant cinq ans dans une petite entreprise d'électricité. Période durant laquelle elle rencontre Roger et se marie. Roger est décorateur à la Coop mais il se lance un nouveau défi professionnel et Georgette se laisse emporter par cet élan :

le couple retournera sur les bancs de l'université. Roger fera des études de géographie et Georgette se lance dans la théologie, voulant devenir pasteur. La maison familiale de Cartigny est grande ; les parents de Georgette, sa tante et André y ont déjà chacun un appartement et le couple revient y habiter en créant son nid. Autour de la maison, beaucoup d'espace : André, Roger et Georgette décident de prendre deux chèvres afin de les aider à entretenir les terrains. L'aventure est lancée !

Un premier cabri voit le jour et Georgette tente de faire ses premiers fromages pour ne pas jeter le surplus de lait. Ses débuts sont « catas » mais elle persévère. Un

premier libre-service voit le jour dans la cour, les voisins savent qu'ils peuvent venir y acheter les fromages surnuméraires. A l'invitation de l'union maraîchère, Georgette vend trente fromages lors de sa première participation à la fête de la tomate à Carouge. Les encouragements du service de l'agriculture stimulent André et Georgette qui, tout en désirant que leur activité reste un hobby, passent à 6 chèvres. Georgette termine sa licence mais

Georgette termine sa licence mais

« La chèvrerie du champ courbe » aujourd'hui, c'est 24 chèvres, 100 fromages produits quotidiennement au plus fort de la saison, le libre-service dans la cour (vous vous servez dans le frigo, vous payez dans la caisse et repartez avec vos emplettes en toute simplicité !), des hôtels et restaurants qui servent les fromages de Cartigny, et que vous pouvez aussi retrouver sur certains marchés de proximité ou lors de manifestations (fête de la Tomate, concours du syndicat d'élevage du petit bétail à Carouge).

André continue son activité d'enseignant en mathématique à 50%. Il consacre une trentaine d'heures par semaine au soin des chèvres et s'occupe de la plupart des traites. Georgette est devenue la spécialiste de la fromagerie. Elle y travaille 2 à 3 heures chaque matin et l'heure le soir. Sa maman, Roger et un aide complètent l'équipe. Georgette n'a pas pour autant délaissé ses acti-



elle attend son premier enfant et repousse donc son stage de deux ans en paroisse pour devenir pasteur.

Elle jongle entre un poste à mi-temps d'assistante en ancien testament à l'université et son aventure agricole. En 2003, dix chèvres gambadent sur leurs terrains, une fromagerie est aménagée dans la ferme et Georgette attend son 2^{ème} enfant. Coup d'accélérateur : trois ans plus tard, Georgette et Roger attendent cette fois-ci des jumelles. Parallèlement, le service de l'agriculture soutient véritablement André et Georgette dans leur aventure chevrière et les encourage à s'agrandir. Une nouvelle chèvrerie voit le jour en 2007.

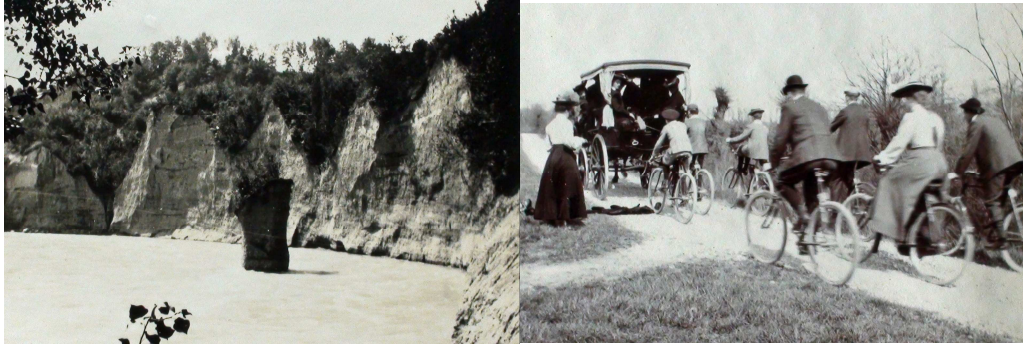
vités théologiques puisqu'elle enseigne aujourd'hui à l'AOT (Atelier œcuménique de théologie) et qu'elle célèbre certains cultes dans la région pour la paroisse protestante de la Champagne en tant que prédicatrice laïque.

Georgette parle de ses deux activités avec passion, l'une nourrissant l'autre en lui permettant de garder un ancrage dans la vie réelle et en prenant le recul nécessaire pour avancer dans ses réflexions.

54 cabris sont nés cette année en février. Vous pourrez venir les voir, dégustez les fromages mais aussi faire vos emplettes le **28 avril lors des portes ouvertes de la Chèvrerie du champ courbe**. Pour en savoir plus : www.chevrerie.ch

GROUPE DE RECHERCHES HISTORIQUES DE CARTIGNY

Exposition - hommage à Jean MARTIN
(mars – fin juin 2012)



Quelques-uns des panneaux présentés lors de la conférence du 8 mars 2012, ont été transférés au 1^{er} étage de la mairie.

En complément de l'arbre généalogique de

Jean MARTIN (1879-1962)
journaliste, auteur du livre
« **Histoire et traditions de Cartigny** »

une petite sélection des photographies provenant de ses archives personnelles sont à revoir durant les heures d'ouverture de la mairie, les

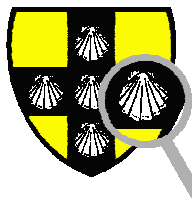
Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 17h
Mardi de 17h à 19h
Mercredi de 8h à 12h
Jeudi de 8h à 10h
Vendredi de 8h à 10h

Entrée libre - BONNE VISITE et à bientôt !

Cette affiche se trouve aussi sur notre site internet grhc.info

Le Groupe de recherches historiques a publié deux nouvelles cartes postales de vues anciennes du village qui sont disponibles à l'Agence postale «La causette» et au Café de Cartigny.

Marie Bron



Groupe
de Recherches
Historiques
de Cartigny

ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CARTIGNY

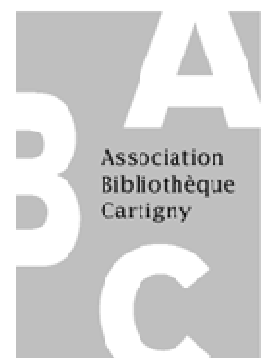
L'Association de la Bibliothèque de Cartigny (ABC) organise un spectacle de contes le mercredi 18 avril 2012 à 15h à la salle de rythmique de l'Ecole de Cartigny présenté par **Adriana Conterio** accompagnée d'un musicien ethno-multi-instrumentiste : « **Dans le monde magique** », tout public dès 5 ans, d'une durée environs 50 minutes.

Par ailleurs, le comité d'ABC a décidé de mettre sur pied une sorte de « **club du livre** » libre et ouvert – sans obligation de présence régulière – qui se réunira à la biblio-

thèque le dernier vendredi du mois à **14h30** pour discuter de manière informelle de livres que l'on a aimés et que l'on désire faire partager à d'autres, et éventuellement en lire des passages.

Venez nous parler de vos lectures et nous faire découvrir de nouveaux auteurs ! Venez nous enrichir et vous enrichir !

Frédérique Bosshard Dériaz,
présidente d'ABC



CALENDRIER

Du 18 avril au 5 mai : Théâtre « La Ceresaie » par la Troupe du Trabli

Mardi 8 mai : Inauguration du local des Jeunes

Dimanche 6 mai : Fête du Feuillu

Vendredi 11 mai : Concert du Chœur d'hommes de Cartigny

Mercredi 16 mai : Sortie des Aînés

Samedi 26 mai : Beer Pong à la Petite Plaine

Les 11, 12 et 14 juin : Spectacle de l'Ecole de Cartigny

Samedi 30 juin : Fête des Promotions

ANNIVERSAIRE

Madame Jacqueline Egenter a fêté ses 80 ans le 13 février 2012



Le bulletin est réalisé par la commission de l'information.

Ont participé à son élaboration :
Frédérique Bosshard Dériaz,
Isabelle Dubouloz,
Henrich Duriaux, François George,
Nicolas Pontinelli et Carine Zach.

Retrouver le bulletin sur web :

<http://www.cartigny.ch/>
Rubrique "Actualités communales"

ANNONCES

Places pour les répétitions générales des concerts de l'OSR

La Commune a commandé 6 cartes des Amis de l'OSR pour les aînés, leur permettant d'assister gratuitement aux répétitions générales de l'Orchestre de la Suisse Romande. Ces cartes sont enfin arrivées! Elles sont désormais disponibles et peuvent être réservées au secrétariat de la mairie où le programme des répétitions peut être consulté. Infos sur <http://www.amisosr.ch/>

Inauguration du local des Jeunes

Les Jeunes de Cartigny inaugureront leur nouveau local mardi 8 mai à 18h30 et invitent à cette occasion tous les Cartignois à venir prendre un apéritif et à visiter les lieux.

Spectacle de l'Ecole de Cartigny

L'Ecole de Cartigny présentera un spectacle musical avec orchestre les 11, 12 et 14 juin à 20h00 à la salle communale.

Jobs d'été

Comme chaque année, nous recherchons des jeunes filles et des jeunes hommes de la Commune pour participer aux divers travaux d'entretien du village et de ses bâtiments durant l'été.

Conditions d'engagement :

- Avoir 15 ans révolus (maximum 18 ans). En cas d'inscriptions trop nombreuses, la priorité sera donnée aux personnes ayant 16 ans révolus.
- Être habitant de la Commune
- Les personnes engagées travailleront au maximum deux semaines consécutives.

La feuille d'inscription doit être retournée et rendue d'ici à fin avril. Seules les inscriptions respectant cette procédure seront prises en compte

PANNEAU D'AFFICHAGE

Un panneau d'affichage (pour vos petites annonces) est à votre disposition dans le local des cases postales à l'entrée de la poste. Faites-en bon usage !



CONFÉDÉRATION DES ÉCOLES GÉNEVOISES DE
MUSIQUE, RYTHMIQUE JAKES-DALCROZE,
DANSE ET THÉÂTRE

Musique, rythmique, danse et théâtre

Voilà les domaines artistiques proposés dans les 12 écoles de la Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM).

Le dépliant « Inscriptions CEGM » qui sera distribué à tous les élèves des écoles primaires du canton à la mi-avril vous donnera toutes les informations sur les inscriptions.

Pour en savoir plus, visitez le site des écoles de la CEGM

www.cegm.ch



MUSIQUE
DANSE
THÉÂTRE

INSCRIPTIONS 2012-2013 au CPMDT

Confignon, mercredi 2 mai de 9h à 12h
Maison Briefer, Salle Saint-Charles, Chemin Pontverre 2
ou du lundi 23 avril au samedi 5 mai
au Bd de Saint-Georges 36

Nous vous invitons à nous découvrir lors de notre **spectacle de centre :**
Confignon, mardi 24 avril à 19h, salle communale

Possibilité de cours à Confignon
Inscriptions en ligne: www.cpmtdt.ch